

Commune de VAUX-SUR-SOMME

1 rue du Calvaire
03 22 96 04 45
mairie.vaux-sur-somme@wanadoo.fr



Séance du 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VAUX-SUR-SOMME, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances et est présidé par le Maire Philippe GOSSELIN.

ÉTAIENT PRÉSENT(e(s)) : Messieurs BEAUDHUIN Jean-François, DELAMARE Florent, MARQUANT Guy, MARTIN Philippe, MUCHA Jacques et Mesdames BRIANCHON Sylvie, MEHAY Aline et PIQUET Mélanie.

Arrivée de Mme BRIANCHON Sylvie à 18h20.

Secrétaire de séance : Monsieur MUCHA Jacques.

1. Approbation PV précédent :

Le PV précédent est adopté à l'unanimité.

2. D11.2025 - Approbation du CFU (compte financier unique) 2024 :

(A ce point de l'ODJ, Mme BRIANCHON Sylvie n'est pas encore arrivée.)

Le Conseil Municipal,

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. MARQUANT Guy, adjoint ;

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. MARQUANT Guy s'est exécuté du 01.01.2024 au 31.12.2024 pour les opérations de la section d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
|----------|--------------------------------|---|----------------|----------------|--------------|
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 338 387,00 | 196 715,00 | 535 102,00 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 734,11 | 238 441,94 | 239 176,05 |
| | Restes à réaliser | C | 337 652,89 | -41 726,94 | 295 925,95 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 476 795,69 | 355 386,26 | 832 181,95 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 41 708,77 | 206 443,82 | 248 152,59 |
| | Restes à réaliser | F | 435 086,92 | 148 942,44 | 584 029,36 |

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir oui l'exposé de M. MARQUANT Guy : APPROUVE le CFU 2024.

7 votes POUR

3. D12.2025 – Délibération du 03 avril 2025 concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Le 03 avril 2025, réuni sous la présidence de M. le Maire, Philippe Gosselet, le Conseil Municipal, Après avoir entendu le compte Financier unique de 2024, Considérant celui-ci exact, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, Constatant que le compte F. U. présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2023 | VIREMENT A LA SF | RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 | RESTES A REALISER | SOLDE DES RESTES A REALISER | INTEGRATION CCAS DISSOUS | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|---------------------|---------------------|--------------------------------|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------|---|
| INVEST | 138 408,69 € | 0 | - 40 974,66 € | D : R : | | | 97 434,03 € |
| FONCT | 158 671,26 € | | 31 998,12 € | | | | 190 669,38 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 | | 190 669,38 € |
|---|--|--------------|
| Affectation obligatoire : | | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | | - € |
| Solde disponible affecté comme suit : | | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 du budget) | | 190 669,38 € |
| Total affecté au c/ 1068 (titre à émettre) : | | - € |
| Report ligne (001 du budget) | | 97 434,03 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 | | |
| Déficit à reporter (ligne 002 du budget) en dépenses de fonctionnement | | |

Fait à Vaux-sur-Somme
Le 03/04/2025

Délibéré par le Conseil Municipal
Le 03/04/2025



Nombre de membres en exercice : 09
Présents : 09
Suffrages exprimés :
Abs : 0 Pour : 09 Contre : 0

Date de la convocation : 27.03.2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/04/2025

4. D13.2025 - Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour l'année 2025 les taux suivants :

- Taxe foncière bâtie : 51.96%
- Taxe foncière non bâtie : 51.32%
- Taxe d'habitation : 8.55%

9 votes POUR

5. D14.2025 – Vote du Budget Primitif 2025 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif 2025 équilibré aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement** :
 - Dépenses : 375 795.38€
 - Recettes : 375 795.38€
- **Investissement** :
 - Dépenses : 212 870.03€
 - Recettes : 212 870.03€

9 votes POUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **18h55**.

Séance du 03 avril 2025

Signature du Maire et du secrétaire de séance

| | |
|-----------------------------|--|
| Mr GOSSELIN Philippe, Maire | M. MUCHA Jacques, Conseiller Municipal |
|-----------------------------|--|